

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers :

en exercice 9

présents 6

votants 7

l'an deux mille vingt trois

le vingt-neuf mars à dix-sept heures trente

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eddi ETIENNE, vice-président.

Date de convocation : 21 mars 2023

OBJET :

Compte de gestion 2022

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 5 AVR. 2023

COURRIER ARRIVÉ

PRESENTS : M. ETIENNE, Mmes ESPINASSE, PAGET, RANGHIERO, VAUDEY, BOCHATAY

ABSENTS REPRESENTES : Mme MICHEL donne procuration à Mme PAGET

ABSENTS : M. GAILLARD, Mme BURNIER

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Vice-Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE**



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
le :

Affiché le :